

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b>  <b>DCM20251209-6</b>	<p align="center"><b>Séance du 09 décembre 2025 à 18h30</b></p> <p>L'an deux mil vingt-cinq le neuf du mois décembre le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<b>Date d'envoi de la convocation : le 1<sup>er</sup> décembre 2025</b>	
<b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 10 décembre 2025</b>	
<p align="center"><b>Etaient présents ( )</b></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p>	
<p align="center"><b>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</b></p> <p>a donné procuration à ,</p> <p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>M/MmeXXXX</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<b>Nbre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 29 - Quorum : 15</li> <li>- Présents :</li> <li>- Ayant donné procuration :</li> <li>- Absents :</li> <li>- Ayant pris part au vote :</li> </ul>	<b>Résultat du vote :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour :</li> <li>- Contre :</li> <li>- Abstention :</li> </ul>

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET AU SERVICE LOGISTIQUE**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30 heures hebdomadaires), afin de renforcer les effectifs du service Logistique.

Il propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'ancien poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires sera supprimé lors du toilettage des postes après avis du Comité Social Territorial.

La Commission Personnel, réunie le 27 novembre a émis un avis favorable

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

L'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A ...** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet au service Logistique.
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**